

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 décembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 28 puis 29 (au point 9)

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 37 puis 38 (au point 9)

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey (arrivé au point 9), Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,.

Absents excusés :

Mme VILLE Augustine pouvoir donné à Monsieur François Xavier Henneon

Mme DUHAYON Monique pouvoir donné à Monsieur Bruno Ficheux

M. PARENT Michael pouvoir donné à Monsieur Jacques Hurlus

Mme EVRARD Monique pouvoir donné à Monsieur Philippe Mahieu,

M. BOONAERT Jean-Philippe pouvoir donné à Nathalie Debaisieux,

M. MOUQUET Denis pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,

M. LAPIERRE Julien pouvoir donné à Madame Boulanger Delphine,

M. MORVAN Hervé pouvoir donné à Madame Sandra PLE,

Mme LORPHELIN Martine pouvoir donné à Monsieur LORIDAN Bernard

Absents :

M. DEHAENE Michel, M. VANECCLOO Serge, M. SERE Soarey jusqu'au point 9, M. RAVET Pierre-Luc, Mme HERDIN Andrée,

Secrétaire de séance :

M. DELVALLE Jean .

Délibération 2022D196 Petite enfance, Jeunesse, Santé et Sport - Rapport du délégataire de la DSP « L'ONDINE » pour 2021.

La Vice-Présidente expose au Conseil :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-9 et L.1411-3,
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 52,
Vu les statuts de la Communauté de communes Flandre Lys,
Vu la définition de l'intérêt communautaire,
Vu la délibération portant délégation de service public (contrat de concession) pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal Flandre Lys – Approbation du choix de délégataire – Approbation du contrat – Autorisation à signer du 18 octobre 2017 portant exploitation du centre aquatique intercommunal Flandre Lys à la société Récréa,

Considérant que le délégataire doit produire un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation et une analyse de la qualité de service, chaque année,

Après présentation et avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- PRENDRE ACTE du rapport annuel 2021 de la Société Récréa, délégataire du Centre aquatique, joint en annexe du dossier de synthèse transmis aux élus,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Le rapport annuel 2021 est joint en annexe du dossier de synthèse de l'ODJ du conseil communautaire du 15 décembre 2022. L'annexe du rapport annuel 2021 reprenant la partie Secret Industriel et Commercial est à la disposition des élus communautaires aux horaires d'ouverture des services de la Communauté de communes Flandre Lys.

Le conseil communautaire prend acte du rapport du délégataire.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

